

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 mai 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M<sup>me</sup> Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M<sup>me</sup> Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

24 personnes assistent à la séance.

**2017-05-133 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-134 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-135 ADOPTION AVEC MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017**

La modification concerne uniquement le titre de l'extrait de résolution 2017-04-127 dans le but de le simplifier. Aucun changement n'a été apporté au libellé de l'extrait de résolution.

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal avec modification de la séance ordinaire du 10 avril 2017.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-136 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2017 – COMPARATIF ANNUEL**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état comparatif des recettes et des dépenses au 30 avril 2017.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2017-05-137 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois d'avril 2017 pour un montant total de 51 535,26 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-138 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – LOISIRS STE-CÉCILE INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Les Loisirs Ste-Cécile inc. est maintenant administrée par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

**CONSIDÉRANT QUE** les signataires autorisés doivent être changés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de nommer Monsieur Paul Sarrazin, Maire, Monsieur Richard Pigeon, Maire suppléant, Monsieur Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Guylaine Giguère, responsable de la comptabilité comme signataires du compte numéro 200279 concernant Les Loisirs Ste-Cécile Inc.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2017-05-139 **NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AUX SERVICES DE GESTION DES PROCURATIONS ET DES AUTORISATIONS AINSI QU'ÀUX SERVICES DE GESTION DES COMPTES UTILISATEURS DE MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** Revenu Québec a profité de ce changement pour apporter certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise qui sont responsables des services électroniques ainsi que la gestion de leurs accès.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de nommer comme représentants Monsieur Paul Sarrazin, maire et Monsieur Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et d'autoriser ceux-ci à:

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR – Entreprise et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité

2017-05-140 **AUTORISATION D'EMBAUCHE - ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour un étudiant en génie civil;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire combler un poste saisonnier à temps plein aux services de l'urbanisme et des travaux publics;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu six (6) candidatures et deux (2) de ces candidatures ont été rencontrées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de monsieur Louis Breton à compter du 15 mai 2017 pour une période maximale de 15 semaines, pour un salaire horaire de 17 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-141** **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Soumis : Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton contenue au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2016 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

**CONSIDÉRANT QUE** sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, daté de janvier 2017, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2017-05-142 OCTROI DU CONTRAT- APPEL D'OFFRES SCM-2017-03 – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 avril 2017 concernant les travaux d'épandage d'abat-poussière sur les chemins non asphaltés de la Municipalité et que trois (3) entreprises ont été invitées dont une (1) s'est désistée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes reçues.

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>\$ / LITRE (sans taxes) 2017</b>	<b>\$ / LITRE (sans taxes) 2018</b>	<b>\$ / LITRE (sans taxes) 2019</b>	<b>\$ / LITRE (sans taxes) 2020</b>
Somavrac C.C. inc.	0.2650	0.2690	0.2710	0.2710
Les Ent. Bourget inc.	0.310	0.320	0.330	0.340
Calclo inc.	-	-	-	-

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme ayant présenté la soumission la plus basse, en l'occurrence Somavrac C.C. inc. pour l'année 2017 à 2020, le tout conformément au document d'appel d'offres no. SCM-2017-03.

Adoptée à l'unanimité

## 2017-05-143 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'AVRIL 2017

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'avril 2017 soit :

Bâtiment accessoire 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 1

Certificat d'occupation 1

Clôture 1

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Permis de brûlage 3

Piscine / bain à remous 3

Rénovation, réparation et modification 8

Pour un total de 19 permis et une valeur totale de 119 900 \$

**2017-05-144 ADOPTION DU RÈGLEMENT 566-2017 – REMBOURSEMENT QUOTE-PART COURS D’EAU LACHAPELLE BRANCHE-7**

**CONSIDÉRANT** qu’un avis de motion a été présenté le 10 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l’article 455 du Code municipal, une copie de ce projet de règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l’adoption.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d’adopter, tel que soumis, le règlement numéro 566-2017 prévoyant le remboursement, au moyen d’un mode de tarification de la quote-part pour les travaux d’entretien et de nettoyage dans le cours d’eau Lachapelle branche-7.

Adoptée à l’unanimité

**2017-05-145 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 570-2017 - RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D’EAU POTABLE**

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 570-2017 – Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

**2017-05-146 AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE DE CA AU MDDELCC POUR LA STABILISATION DE TALUS DANS LE COURS D’EAU LACHAPELLE (3<sup>e</sup> rang Ouest)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de stabilisation de talus dans le cours d’eau Lachapelle (3<sup>e</sup> rang);

**CONSIDÉRANT QUE** l’obtention d’un certificat d’autorisation du Ministère du Développement Durable, et de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) est requis avant de débiter lesdits travaux.

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil autorise le Directeur général, Monsieur Daniel Moreau, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, et de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et signer tous les documents requis pour permettre l'exécution de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-147**    **SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE SAINTE-CÉCILE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école de Sainte-Cécile souhaite revitaliser la bibliothèque scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**elle veut ouvrir la bibliothèque scolaire 1 fois / semaine à la population.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le versement de la subvention municipale à l'école Sainte-Cécile au montant de 6 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-148**    **OFFRE DE SERVICE – RESTRUCTURATION DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**une révision linguistique ainsi qu'une restructuration du site Web de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du site Web n'est pas optimale;

**CONSIDÉRANT QUE** cela permettra de faciliter les recherches et informer davantage nos citoyens et visiteurs.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'accepter l'offre de service de la firme Lithium Marketing, pour un montant de 3 679,20 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

**Q-1 : Est-ce que vous avez prévu de mettre du gravier dans le chemin Beauregard Sud? Et quand allez-vous le niveler, car il est en très mauvaise condition?**

**R-1 :** Il y a eu du gravier d'ajouter dans ce chemin au fil des ans et nous en ajoutons lorsque c'est jugé nécessaire. Il est planifié de le niveler ce mardi pour la deuxième fois de l'année.

---

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q-2 : Avez-vous changé d'entrepreneur pour niveler parce que le résultat ne semble pas être le même que les années passées?**

R-2 : La municipalité a changé d'entrepreneur pour le premier nivelage pour faire un essai. La niveleuse qui a été utilisée était pourvue d'un rouleau à l'arrière et permettait de compacter tous les chemins qui étaient nivelés, peu importe où ils étaient situés. Le résultat n'a pas été celui escompté donc nous reviendrons avec la méthode traditionnelle, soit de passer une niveleuse et par la suite, compacter le chemin avec un rouleau compacteur.

---

**Q-3 : Quand prévoyez-vous asphalté le chemin Beauregard Sud parce que tous les ans, vous dépensez de l'argent pour l'entretenir?**

R-3 : Une demande de subvention suit son cours au ministère. Bien que les délais d'analyse soient longs, ils sont jugés normaux. Le plan quinquennal du ministère est rendu à sa deuxième année. Chaque année, il y a une tranche de 50 millions à distribuer. Il y a plus de 1000 demandes de subvention par année. Lorsque l'argent sera au rendez-vous, le Conseil se penchera sur ce dossier dans les meilleurs délais.

---

**Q-4 : Pourquoi avez-vous ajouté un arrêt/stop à l'intersection de la route Lanctôt et du 1<sup>er</sup> rang? Avez-vous fait une étude?**

R-4 : Cet arrêt/stop a été ajouté à la demande du conseil à cause de la vitesse qui n'était pas respectée par les véhicules qui circulent dans ce secteur.

---

**Q-5 : Je ne peux pas payer mes taxes par internet en passant par la Banque de Montréal (BMO)? Comptez-vous permettre ce genre de paiement?**

R-5 : Nous sommes à travailler sur ce dossier présentement. Il pourrait être possible d'ici la fin de l'année pour les citoyens de payer via le guichet automatique ou internet, et ce pour la plupart des institutions financières.

---

**Q-6 : Lorsque vous allez stabiliser le talus du ruisseau Lachapelle sur le 3<sup>e</sup> rang Ouest, allez-vous mettre une glissière de sécurité?**

R-6 : Non, pas pour l'instant.

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q-7 : Bien que j'aie obtenu les informations au bureau municipal, pouvez-vous expliquer aux citoyens, quelles étaient les erreurs dans le dossier de Vidéotron et du développement Ménard?**

R-7 : Comme il a été mentionné aux séances ultérieures le tout est dû à une erreur liée à une estimation de Vidéotron qui a été comptabilisée plutôt que la facture réelle qui nous a été acheminée en avril.

---

**Q-8 : Vos documents ne sont pas encore corrects, car je ne vois pas où est mentionné le paiement de Vidéotron...**

R-8 : Le paiement de Vidéotron est inclus dans le rapport mensuel déjà approuvé du mois de mai 2017.

---

**Q-9 : Est-ce que vous seriez ouvert à un projet de plantation d'arbustes à la vieille chapelle?**

R-9 : Oui, le comité Agir-vert devrait être le bon endroit pour présenter un tel projet.

---

**Q-10 Est-ce que je pourrais présenter mon projet directement au Conseil?**

R-10 Oui

---

**Q-11 La visibilité est très mauvaise lorsque nous voulons sortir du 1<sup>er</sup> rang Ouest et tourner en direction de Granby à cause des arbres en bordure de route?**

R-11 Oui, nous connaissons la problématique et évaluons la situation présentement.

---

## 2017-05-149 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 8 heures 17.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Daniel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier